

Image not found or type unknown



Saisie immobilière et vente aux enchères

Par **Gazda**, le **14/12/2021** à **03:03**

Bonjour, ma maison a été saisie et vendue aux enchères par le tribunal en octobre 2019. À ce jour aucune démarche afin de procéder à la distribution du prix n'a été initiée ni par le créancier principal, ni par les autres créanciers inscrits.

Pouvez me dire si en tant que débiteur je peux solliciter la distribution du prix et quelle est la procédure à suivre.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.